

Réunion du 21 Décembre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt et un décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DELIZE Jean, suite à la convocation faite le 16 Décembre 2015, conformément à la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents : M. Jean DELIZE, Maire, M. Michel DELORME et Mme Jacqueline TAILLON, Adjoint, MM. Alexandre BOURRACHOT, Georges BARDOT, Emmanuel COCHET, Daniel GAUTHIER, Mmes Anne-Marie FRISOT, Sylvie VOISIN, Andrée VILOING.

Absente : Mme Nadège HERVOIS (pouvoir à M. Michel DELORME)

Secrétaire de séance : M. Alexandre BOURRACHOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2015 :

Après lecture du compte-rendu, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2015.

Commerce multi-services

Le Maire explique que les gérants de La Petite Assiette, locataires du commerce, souhaitent mettre fin à leur activité à la date du 31 décembre 2015. Ils souhaitent résilier leur bail et proposent à la commune de reprendre le matériel au prix de 25 000 €.

Le conseil municipal accepte de résilier le bail au 31 décembre 2015, autorise le Maire à signer l'acte notarié et accepte de reprendre le matériel, figurant sur l'inventaire, au prix proposé.

Le conseil municipal charge le Maire de rechercher un repreneur et il informe qu'un candidat s'est d'ores et déjà manifesté et qu'une visite est prévue.

Le conseil municipal décide que la vente du pain et des journaux se fera à partir du 02 janvier 2016 à la maisonnette de la gare comme cela a déjà été le cas par le passé.

Budget :

• Décision modificative n°2 à annuler :

Le conseil municipal autorise le Maire à annuler la décision modificative n°2.

• Rectification budget :

Le trésorier a décelé récemment une anomalie d'écriture dans le budget. Des crédits (9600 €) ont été inscrits au compte 2313/chapitre 040 alors qu'ils devraient figurer au compte 2313/chapitre 23.

Le conseil municipal autorise donc le Maire à rectifier le budget en conséquence.

• Annulation partiel titre n° 205 :

Le conseil municipal autorise le Maire à annuler partiellement le titre n° 205 de M. PRUNIER Dominique puisqu'il lui a été mis deux fois en recouvrement la TEOM.

• Redevance assainissement année 2016 :

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'année 2015.

Travaux :

- Les peupliers au Domaine Neuf ont été nettoyés par Stéphane.
- Les acacias entre la route départementale et la Voie Verte devront également être abattus et nettoyés puisqu'ils deviennent dangereux (casse à mi-hauteur).

Affaires et informations diverses :

- La chaussée de l'étang de Charmes se révèle être une propriété privée. Il ne sera plus nécessaire de l'entretenir.
- M. GONON s'est porté acquéreur des têtes de chênes au stade qui ont été évacuées.

Le conseil municipal souhaite remettre en état les mains courantes sans pour autant engager de frais trop importants.

- Le Maire informe qu'il y aura une coupure d'électricité le 06 janvier prochain puisqu'ERDF procédera à des élagages.
Suite à l'avis envoyé par ERDF, le Maire a rencontré les services concernés et l'adressage est en cours de rectification.
- Certains conseillers municipaux ont été démarchés par un artisan qui recherche un local.
Après réflexion, aucun local pouvant accueillir convenablement cette éventuelle activité n'est disponible sur la commune.
- Le conseil municipal propose que les branchages à la déchèterie puissent être revalorisés dans une filière bois pour y être broyé et compacté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.